



*Commune de Meslan*

## **ARRETE n° AR-2026-08**

### **Arrêté portant fermetures des établissements scolaires et de la restauration scolaire**

**Le Maire de Meslan,**

VU l'article L221'1.1 et L 2212.1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les conditions météorologiques et les prévisions de fortes chaleurs annoncées ;

VU les alertes préfectorales ;

CONSIDERANT le principe de précaution et de protection.

### **ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** En raison des fortes chaleurs attendues, les établissements scolaires de la commune ainsi que les services périscolaires seront fermés le lundi 22 juin 2026 après-midi et le mardi 23 juin 2026 après-midi.

Le restaurant scolaire sera également fermé les lundi 22 juin et mardi 23 juin 2026.

Un service minimum d'accueil sera proposé aux familles sans solution de garde.

**ARTICLE 2 :** Madame la Secrétaire Générale des services sera chargée de l'exécution du présent arrêté.



**Sébastien WAGRENIER**